



# C2D Côte d'Ivoire



## Guide du candidat MESRS [AMRUGE - C2D Education Formation]

### Candidats ressortissants de Côte d'Ivoire, résidants en France ou en Côte d'Ivoire

Vous avez la possibilité de remplir directement en ligne votre formulaire de candidature en cliquant sur le lien  
suivant : <https://form.jotformeu.com/71232351892353>

Les dossiers téléchargés sont à renvoyer aux deux adresses suivantes : [amruge@ird.fr](mailto:amruge@ird.fr) et  
[secretariatdpvrit@yahoo.fr](mailto:secretariatdpvrit@yahoo.fr)

**Date de clôture : 16 Mars 2018 à minuit**

## Sommaire

I.	Contexte et objectifs du programme.....	2
1.1	Contexte.....	2
2.1	Objectifs du programme.....	3
II.	Examen des projets proposés .....	3
2.1	Critères d'éligibilité et de présélection .....	4
2.2.	Critères de sélection .....	4
III.	Nature et modalités de l'accompagnement des projets sélectionnés .....	5
IV.	Modalités de prise en charge .....	5
V.	Responsabilités des porteurs de projets.....	6
VI.	Calendrier et déroulé du processus de sélection.....	6
VII.	Constitution du dossier .....	6
VIII.	CONTACTS .....	7

## Contexte et objectifs du programme

### 1.1 Contexte

L'enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation sont au cœur de l'ambition de développement économique et social de la Côte d'Ivoire. Le gouvernement ivoirien place leur soutien parmi ses priorités. L'objectif est de faire évoluer le dispositif de recherche actuel de manière à construire un lien plus prégnant entre recherche, innovation et entrepreneuriat.

Pour ce faire, il convient d'investir dans la valorisation de la recherche sous ses différentes formes, y compris la valorisation « entrepreneuriale », en soutenant le renforcement d'écosystèmes d'innovation, dans lesquels la recherche est connectée aux dispositifs de transfert de technologies et d'incubation. L'objectif est de mieux valoriser les résultats de la recherche au service de l'invention de solutions, de promouvoir l'innovation et, à cette fin, de créer des passerelles entre les chercheurs, les inventeurs et le monde socio-économique, voire plus largement, la société.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ivoirien (MESR) met à la fois l'accent sur l'accompagnement de la recherche et sur un cadre ou des outils propices à l'innovation, au transfert des résultats de la recherche et au soutien de l'entrepreneuriat innovant.

La Direction de la Valorisation des Résultats de Recherche et de l'Innovation (DVI) est en charge de cette politique au sein du MESRS. Elle soutient la création d'entreprises issues de la valorisation des résultats de la recherche et favorise l'innovation par un renforcement du lien « Recherche & universités – Entreprises ».

C'est dans ce contexte que le MESRS sollicite l'appui de la France dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), volet Education-Formation. Le programme d'Appui à la Modernisation et Réforme des Universités et Grandes Ecoles (AMRUGE) s'inscrit dans le cadre de ce C2D.

Pour répondre aux enjeux de la valorisation « entrepreneuriale », et accompagner la création d'entreprises innovantes en Côte d'Ivoire, le MESR s'appuie sur l'Institut de Recherche et Développement (IRD).

Pour mettre en œuvre cette activité, l'IRD s'appuie sur des méthodes et outils éprouvés en matière d'accompagnement et capitalise sur son expérience en matière de coordination de projets d'accompagnement à la création d'entreprises. Il s'agit notamment du Programme d'Aide à la Création d'Entreprises Innovantes en Méditerranée (Paceim) qui a connu 3 éditions, et du Programme MeetAfrica aujourd'hui ; ainsi qu'avec « La France s'engage au Sud », un concours lancé par la présidence de la République française, qui récompense l'innovation. Enfin, l'IRD s'appuie sur ses liens avec Bond'Innov, incubateur de projets innovants et entrepreneuriat Nord/Sud, situé sur le campus de l'IRD en Seine-Saint-Denis.

Le volet innovation du programme AMRUGE a pour objectif d'accompagner 16 entrepreneurs ivoiriens, résidant en Côte d'Ivoire et en France, dans la création, en Côte d'Ivoire, d'entreprises innovantes.

L'Appel à candidature s'adresse à des ivoiriens (résidents et issus de la diaspora en France) venant du secteur de la recherche et également à des inventeurs et des innovateurs qui souhaitent créer une activité entrepreneuriale innovante en Côte d'Ivoire, en lien avec la recherche.

## **2.1 Objectifs du programme**

Le volet innovation du programme AMRUGE a pour vocation d'accompagner des ivoiriens étudiants, enseignants chercheurs issus du secteur de l'enseignement supérieur français ou ivoirien ainsi que des inventeurs et innovateurs, dans leurs projets de création d'entreprises innovantes en Côte d'Ivoire.

Au travers de cet appel, il se fixe pour objectifs spécifiques de soutenir et développer la création d'entreprises innovantes en Côte d'Ivoire par un renforcement des liens entre chercheurs et innovateurs-entrepreneurs :

- sur un même lieu, autour d'un incubateur d'entreprises innovantes basé au sein d'un campus universitaire ou de recherche ;
- à travers une même démarche d'appui à la recherche-action / innovation et à la création d'entreprises ;
- en promouvant ainsi l'insertion socio-économique de jeunes diplômés par l'activité entrepreneuriale ;
- en générant un flux de projets de la France vers la RCI pour que ces pratiques se multiplient ;
- ce, dans l'objectif de participer au développement économique de la Côte d'Ivoire et à la création d'emplois.

## **Examen des projets proposés**

La sélection est réalisée en deux phases :

- 1) Phase d'instruction : vérification de l'éligibilité et présélection des projets par une équipe d'experts : une liste des dossiers éligibles et ayant reçu un avis positif de présélection sera transmise au jury de présélection.
- 2) Sélection des projets : les projets retenus à l'issue de la phase d'instruction (environ une trentaine) seront examinés par un jury. Une interview pourra être réalisée afin de permettre aux candidats présélectionnés de présenter à l'oral leur projet.

## 2.1 Conditions d'éligibilité

Le candidat doit remplir l'ensemble des conditions d'éligibilité ci-dessous :

- Etre ressortissant de la République de Côte d'Ivoire, résidant soit en CI soit en France.
- L'entreprise (siège ou filiale) doit s'implanter en Côte d'Ivoire  
Si le projet consiste en la création d'une filiale en Côte d'Ivoire, celle-ci doit avoir une application immédiate et un impact positif sur le territoire ivoirien. Les projets ayant un impact concret uniquement en France sont écartés de fait.
- Avoir un projet de création d'entreprise (les statuts de l'entreprise ne doivent pas être déposés au moment de la sélection ou ne pas avoir plus de 6 mois d'existence légale.)
- Avoir un projet mature au niveau technologique et scientifique : la preuve du concept ou le prototype sont finalisés ou en cours de finalisation.

Les candidats non éligibles seront écartés du processus de présélection.

## 2.2. Conditions d'évaluation

Les conditions d'évaluation sont les suivantes :

- Le caractère innovant du projet<sup>1</sup> ;
- Sa pertinence par rapport aux besoins et contraintes d'implantation en Côte d'Ivoire;
- Sa faisabilité du projet ;
- L'impact économique et social (emplois, création de richesses) potentiel du projet en Côte d'Ivoire ;
- L'adéquation entre le promoteur / la promotrice / l'équipe et le projet proposé (formation, expérience, compétences).
- L'inscription dans l'un des 8 pôles de compétences<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup>**Le caractère innovant des projets, créateur de valeur pour la société, constitue l'élément discriminant. Il se définit par les caractéristiques suivantes :**

- Innovation technique (innovation de rupture ou incrémentale hors optimisation), de procédé, de service ou d'usage ;
- Caractère différenciateur / nouveauté sur le marché national, régional ou de commercialisation (critère d'originalité ou d'activité inventive, nouvelles applications industrielles ou solutions d'usage etc.)
- A valeur ajoutée locales (recrutement, formation, création de richesse)
- A intrant technologique ou impliquant un transfert de technologies et compétences acquises en Europe par la diaspora ivoirienne
- A impact sociétal

<sup>2</sup>Les 8 pôles de recherche : Santé et Technologies, Substances naturelles, Pôle Agriculture, Mines et énergies, Civilisations, Environnement et Gouvernance.

**NB** : A deux projets d'intérêt équivalent, le projet porté par une femme sera privilégié de manière à favoriser la mixité. Les projets portés par des chercheurs seront prioritaires

**A noter** : Sur les 16 projets accompagnés, il est souhaité que 8 soient issus de Côte d'Ivoire et 8 de France. Cette répartition n'est toutefois pas obligatoire et dépend de la qualité des projets reçus par zone. Cependant, le jury fera attention à respecter un certain équilibre territorial.

Les dossiers seront évalués par le jury, notés en fonction des critères de sélection et classés. Un courrier électronique précisant la sélection ou non du projet du candidat, les motifs éventuels de sa non-sélection, sera envoyé.

## Nature et modalités de l'accompagnement des projets sélectionnés

Le volet innovation du programme AMRUGE permet aux porteurs de projet de création d'entreprise innovante de bénéficier d'un parcours d'accompagnement individualisé à la création d'entreprise.

L'accompagnement se fera ainsi en co-incubation Nord-Sud et pourra prendre les formes suivantes :

- Consolidation de la preuve de concept : renforcement technologique par une mise en relation avec les laboratoires et écoles d'ingénieurs Nord-Sud<sup>3</sup>
- Démonstration de la viabilité économique : marketing, étude de marché, plan d'affaires, recrutement, juridique, business plan, réseaux d'affaires ...
- Aide à la recherche de financements complémentaires.
- Rencontres organisées en France (journées formation, « start up week-end »...) et en Côte d'Ivoire (formations groupées, mise en relations professionnelles...); exemple : formation au montage de projets et accompagnement de projets entrepreneuriaux.
- Coaching des entrepreneurs dans leurs démarches d'installation en Côte d'Ivoire (intégration économique, identification des partenaires clés, des moyens logistiques, aide à la recherche de financement, mise en relation avec les réseaux locaux).

## Modalités de prise en charge

L'accompagnement de chaque projet est financé à hauteur d'un montant maximum de 15 000 euros. Il n'y pas d'enveloppe pré définie par projet car les financements s'adaptent aux besoins des projets. L'enveloppe budgétaire vise le financement des étapes de la feuille de route du projet entrepreneurial dont l'objectif est de garantir la faisabilité technologique du projet, son adéquation avec le marché et sa viabilité économique.

Cette enveloppe budgétaire peut inclure de façon non exhaustive, en fonction des besoins de chaque projet sur justificatifs et validation préalable de l'IRD : des prestations de services, du renforcement technique, des frais d'études, l'accompagnement par les incubateurs.

---

<sup>3</sup> Le renforcement technologique reste normalement secondaire par rapport à l'accompagnement entrepreneurial, puisque les projets sélectionnés sont des projets matures au niveau de l'avancement technique et scientifique, la preuve du concept ou le prototype sont finalisés ou en cours de finalisation.

**A noter** : les études ou interventions d'experts sollicitées par les porteurs de projet qui ne sont pas identifiées dans la feuille de route ne sont pas prises en charge dans le cadre d'AMRUGE. Elles sont financées par les porteurs de projet sur leur budget propre.

Les frais logistiques qui sont engagés par les porteurs de projet pour se rendre aux entretiens individuels et/ou aux sessions collectives, sont à la charge des porteurs de projets, sauf avis contraire de l'IRD.

## **Responsabilités des porteurs de projets**

Les porteurs de projet s'engagent à :

- Coordonner l'exécution de leur feuille de route avec les incubateurs ;
- Consacrer le temps nécessaire pour réaliser l'ensemble des activités et travaux de la feuille de route et collaborent pleinement avec l'ensemble des parties prenantes ;
- Garantir la mise en œuvre des projets ;
- Informer l'IRD et /ou le MESR de difficultés éventuelles dans la réalisation du projet, afin de convenir ensemble des mesures à mettre en œuvre si nécessaires ;
- Remettre à l'IRD, dans les délais prévus, les notes d'étapes, le rapport d'avancement intermédiaire et le rapport d'exécution final.

## **Calendrier et déroulé du processus de sélection**

Date limite de dépôt des dossiers, en version électronique : 16 mars 2018 à minuit (heure française)

Réponse de présélection : avril 2018

Jury de sélection : courant juillet dates à confirmer

## **Constitution du dossier**

Le dossier de candidature est composé de l'actuel guide du candidat et d'un formulaire de candidature. Il est téléchargeable sur les sites des partenaires :

De la DVI : [www.dpvrit.edu.ci](http://www.dpvrit.edu.ci) et [www.enseignement.gouv.fr](http://www.enseignement.gouv.fr)

De l'IRD : <http://www.cote-ivoire.ird.fr/toute-l-actualite/les-appels-a-propositions>

Le dossier déposé en format électronique par le candidat est constitué de l'ensemble des documents suivants :

- Le formulaire de candidature complété ;
- Une pièce d'identité ;
- Pour les étudiants : une copie du dernier diplôme obtenu dans un établissement supérieur ivoirien ou français ;
- Un curriculum vitae

- Pour les personnes en activité professionnelle : une copie du dernier diplôme ainsi qu'une copie de l'attestation de travail en vigueur ou du dernier contrat de travail d'une durée égale ou supérieure à trois mois.
- L'attestation sur l'honneur signée par le candidat (cf modèle à la fin du formulaire de candidature)

Tous les documents complétés et signés doivent être adressés par voie électronique avec comme objet : **Dossier de candidature\_AMRUGE, avant le 16 mars 2018 à minuit**, à ces deux adresses : [amruge@ird.fr](mailto:amruge@ird.fr) et [secretariatdpvrit@yahoo.fr](mailto:secretariatdpvrit@yahoo.fr)

Vous pouvez également déposer une version papier au bureau de la DVI

Un accusé de réception sera transmis à réception du dossier.

**Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai sera rejeté.**

#### **CONTACTS**

**DVI** : Secrétariat

[secretariatdpvrit@yahoo.fr](mailto:secretariatdpvrit@yahoo.fr)

**IRD** : Marie Vialard, Chargée de mission innovation

Mail : [amruge@ird.fr](mailto:amruge@ird.fr)